

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

OFFICE OF THE HIGH
COMMISSIONER FOR REFUGEESOFFICE DU HAUT-COMMISSAIRE
POUR LES RÉFUGIÉS

Télégrammes : HICOMREF

Téléphone : 33 10 00 33 20 00 33 40 00

Palais des Nations
GENÈVE

an	BE	MT				a/a
Date	6.11.	7.11				
Viss	BE					
EPD		6 NOV 1957				
Ref.		0.743.324,				

noté

G.XV. 6/25/EGY

Le 4 novembre 1957

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de revenir sur un problème dont vous vous êtes déjà entretenu avec le Haut Commissaire, celui des biens que les réfugiés d'Egypte ont dû laisser dans ce pays.

Etant donné que ces biens échappent à toute protection, M. Lindt avait suggéré que le Gouvernement helvétique, après avoir recueilli l'accord du Gouvernement égyptien, accepte d'assurer la sauvegarde des biens en question. Conformément à la suggestion que vous avez faite vous-même à M. Lindt, nous avons demandé à l'American Joint Distribution Committee des renseignements sur la valeur de ces biens. Vous voudrez bien trouver sous ce pli un mémoire contenant des données statistiques recueillies à ce sujet par le Bureau central de documentation relative aux pertes juives en Egypte, qui est placé sous le patronage des principales organisations juives.

Etant déjà chargé de la sauvegarde des biens des ressortissants britanniques et français en Egypte, le Gouvernement suisse semble être particulièrement bien placé pour accomplir cette tâche et j'espère vivement qu'il lui sera possible de réserver un accueil favorable à la requête qui lui a été adressée par le Haut Commissaire.

S.E.

Monsieur J. de Rham,
Ministre Plénipotentiaire,
Chef de la Division des
Organisations internationales,
Département Politique Fédéral,
Berne

Toute
autre
question



